

# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS AZUR

## Distillation à SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME

### Description du site

---

Date de dernière mise à jour des informations : 26/08/2020

Nom : AZUR Distillation

Adresse : 1660ROUTE DE BARJOLS

Commune principale : SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME (83116)

Communes secondaires

Activités : Non renseignée

Description : La distillerie de St Maximin est un site construit en 1931 réglementé ensuite par un arrêté préfectoral du 19 janvier 1979. Il occupe les parcelles 295, 296 et 397 de la section CA du cadastre de St Maximin, soit une emprise de 5 ha environ. Les effluents étaient dirigés par une canalisation vers deux bassins d'évaporation au lieu dit St Jacques, suivant un procédé extensif. Jusqu'en 2012, la société Azur Distillation a exploité des colonnes de distillation et divers procédés permettant de valoriser les marcs de raisin ou sous produits viticoles, afin de produire des engrais organiques ou du tartrate, en plus de l'alcool industriel.

Les diagnostic et plan de gestion réalisés dans le cadre de la cessation d'activité ont conclu à l'absence de pollution résiduelle dans la zone des bassins. Le diagnostic a mis en évidence deux points de pollution concentrée, d'une extension approximative de 50 m<sup>2</sup> en hydrocarbures totaux (HCT) et hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) au niveau de la zone chaufferie (respectivement de l'ordre de 1000mg/kg et 800mg/kg), et en HCT au niveau de l'atelier mécanique (de l'ordre de 1000mg/kg). L'excavation de ces zones n'est pas possible, sauf à déconstruire préalablement les bâtiments. Ces pollutions ne sont pas mobiles. Par ailleurs, des anomalies importantes en fer (jusque 28200mg/kg pour un bruit de fond régional de 7500mg/kg) et en potassium (jusque 16800mg/kg pour un bruit de fond régional de 3000mg/kg). Des anomalies modérées pour d'autres métaux, arsenic (32mg/kg pour une teneur usuelle de 25mg/kg dans les sols), zinc (189mg/kg pour une teneur usuelle de 100mg/kg) sont également mis en évidence.

Une étude quantitative des risques sanitaires montre que le risque sanitaire est acceptable pour un usage industriel/activité tertiaire non sensible. Toutefois, tout changement d'usage devra faire l'objet d'une étude vérifiant la compatibilité du projet avec l'état des sols.

# Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00074050101

Ancien identifiant SIS : 83SIS12080

Description<sup>1</sup> : La distillerie de St Maximin est un site construit en 1931 réglementé ensuite par un arrêté préfectoral du 19 janvier 1979. Il occupe les parcelles 295, 296 et 397 de la section CA du cadastre de St Maximin, soit une emprise de 5 ha environ. Les effluents étaient dirigés par une canalisation vers deux bassins d'évaporation au lieu dit St Jacques, suivant un procédé extensif. Jusqu'en 2012, la société Azur Distillation a exploité des colonnes de distillation et divers procédés permettant de valoriser les marcs de raisin ou sous produits viticoles, afin de produire des engrais organiques ou du tartrate, en plus de l'alcool industriel.

Les diagnostic et plan de gestion réalisés dans le cadre de la cessation d'activité ont conclu à l'absence de pollution résiduelle dans la zone des bassins. Le diagnostic a mis en évidence deux points de pollution concentrée, d'une extension approximative de 50 m<sup>2</sup> en hydrocarbures totaux (HCT) et hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) au niveau de la zone chaufferie (respectivement de l'ordre de 1000mg/kg et 800mg/kg), et en HCT au niveau de l'atelier mécanique (de l'ordre de 1000mg/kg). L'excavation de ces zones n'est pas possible, sauf à déconstruire préalablement les bâtiments. Ces pollutions ne sont pas mobiles. Par ailleurs, des anomalies importantes en fer (jusque 28200mg/kg pour un bruit de fond régional de 7500mg/kg) et en potassium (jusque 16800mg/kg pour un bruit de fond régional de 3000mg/kg). Des anomalies modérées pour d'autres métaux, arsenic (32mg/kg pour une teneur usuelle de 25mg/kg dans les sols), zinc (189mg/kg pour une teneur usuelle de 100mg/kg) sont également mis en évidence.

Une étude quantitative des risques sanitaires montre que le risque sanitaire est acceptable pour un usage industriel/activité tertiaire non sensible. Toutefois, tout changement d'usage devra faire l'objet d'une étude vérifiant la compatibilité du projet avec l'état des sols.

Documents associés<sup>2</sup> : Non renseigné

## Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Description<sup>3</sup> : La distillerie de St Maximin est un site construit en 1931 réglementé ensuite par un arrêté préfectoral du 19 janvier 1979. Il occupe les parcelles 295, 296 et 397 de la section CA du cadastre de St Maximin, soit une emprise de 5 ha environ. Les effluents étaient dirigés par une canalisation vers deux bassins d'évaporation au lieu dit St Jacques, suivant un procédé extensif. Jusqu'en 2012, la société Azur Distillation a exploité des colonnes de distillation et divers procédés permettant de valoriser les marcs de raisin ou sous produits viticoles, afin de produire des engrais organiques ou du tartrate, en plus de l'alcool industriel.

Les diagnostic et plan de gestion réalisés dans le cadre de la cessation d'activité ont conclu à l'absence de pollution résiduelle dans la zone des bassins. Le diagnostic a mis en évidence deux points de pollution concentrée, d'une extension approximative de 50 m<sup>2</sup> en hydrocarbures

totaux (HCT) et hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) au niveau de la zone chaufferie (respectivement de l'ordre de 1000mg/kg et 800mg/kg), et en HCT au niveau de l'atelier mécanique (de l'ordre de 1000mg/kg). L'excavation de ces zones n'est pas possible, sauf à déconstruire préalablement les bâtiments. Ces pollutions ne sont pas mobiles.

Par ailleurs, des anomalies importantes en fer (jusque 28200mg/kg pour un bruit de fond régional de 7500mg/kg) et en potassium (jusque 16800mg/kg pour un bruit de fond régional de 3000mg/kg). Des anomalies modérées pour d'autres métaux, arsenic (32mg/kg pour une teneur usuelle de 25mg/kg dans les sols), zinc (189mg/kg pour une teneur usuelle de 100mg/kg) sont également mis en évidence.

Une étude quantitative des risques sanitaires montre que le risque sanitaire est acceptable pour un usage industriel/activité tertiaire non sensible. Toutefois, tout changement d'usage devra faire l'objet d'une étude vérifiant la compatibilité du projet avec l'état des sols.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

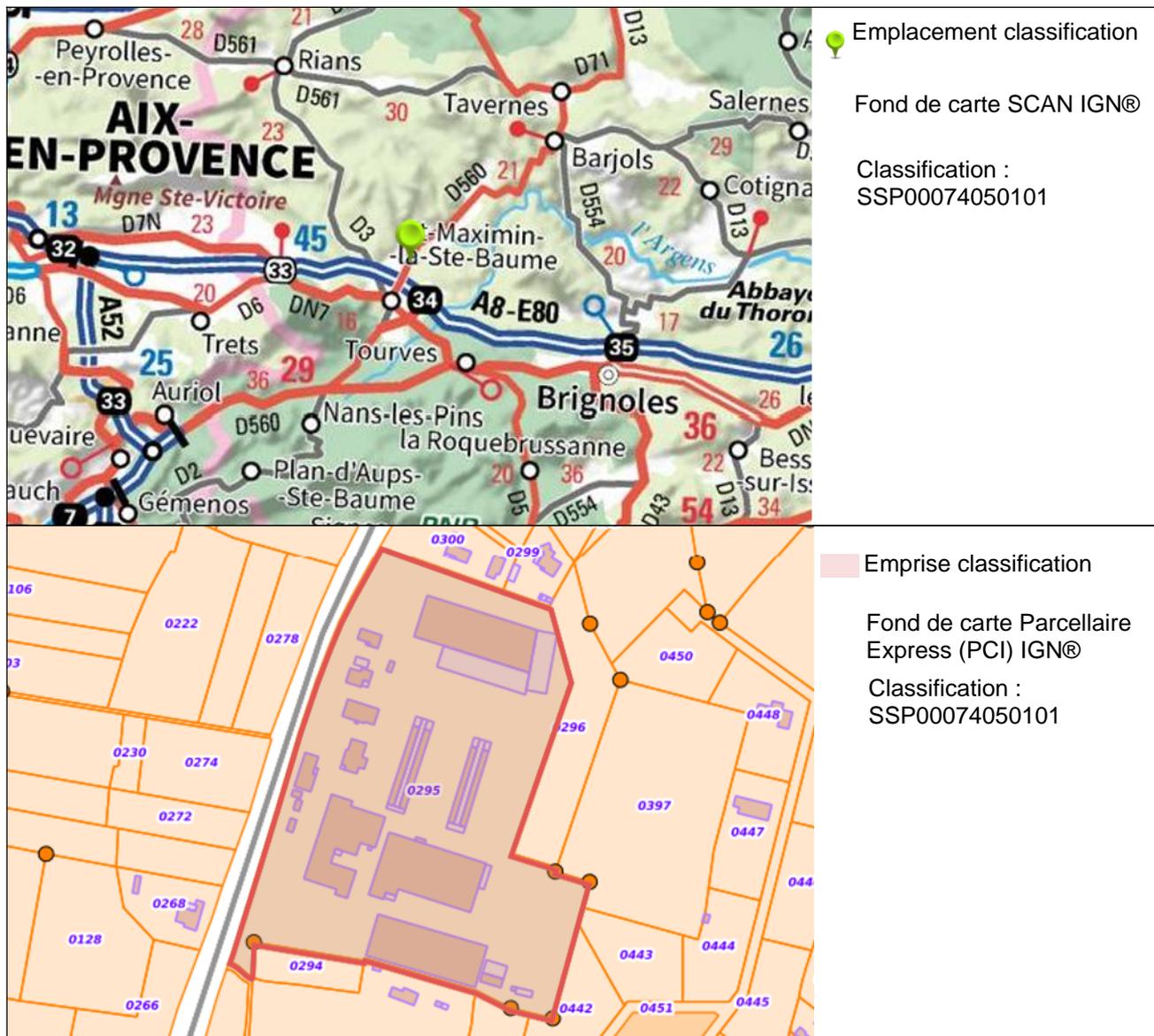
## Géolocalisation

---

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	1	CA	295	83

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde  
(Web Mercator) :

Long. :653572.6820837571, Lat. :5384518.8483270835

1 - Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))  
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche  
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les sites créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.